

Centre Communal d'Action Sociale

Liste des pièces à fournir pour une demande de logement social

Dans tous les cas :

- Si vous êtes célibataire, sans enfant à charge : photocopie de la carte d'identité ou carte de séjour
- Dans tous les autres cas : photocopie du livret de famille complet
- Photocopie extrait de l'ordonnance de non conciliation ou attestation des avocats ou jugement de divorce
- Si vous êtes locataire : photocopies des 3 dernières quittances de loyer **et** de la dernière facture d'électricité, de gaz ou d'eau
- Si vous êtes propriétaire : attestation de la banque que vos remboursements de prêts sont à jour ou terminés.
- Si vous êtes hébergé : attestation d'hébergement (lettre manuscrite de la personne qui vous héberge ou certificat d'hébergement d'un foyer, avec mention de la date de début d'hébergement).
- Justificatif de la mise en vente de votre logement ou photocopie de l'arrêté préfectoral si logement insalubre ou expulsion
- Photocopies en **intégralité** des **deux** derniers avis d'imposition ou de non imposition basé sur les revenus. Si vous êtes rattaché au foyer fiscal de vos parents, fournir leur avis d'imposition ou de non imposition
- Une lettre explicative motivant votre demande

Personnes à charge :

- Si grossesse en cours : certificat de grossesse
- En cours de séparation : justificatif de la garde des enfants ou déclaration sur l'honneur des parties si séparation de fait (concubinage)
- Photocopie du certificat de scolarité ou carte étudiant et notification de bourse pour chaque enfant à charge

Concernant vos ressources mensuelles :

- Photocopies des 3 derniers bulletins de salaire.
- Photocopie du dernier contrat de travail (en cours)
- Si vous êtes demandeur d'emploi indemnisé : photocopie de la notification de décision Pole Emploi + du justificatif des versements des indemnités.
- Si vous êtes bénéficiaire du RSA : photocopie de la notification de versement de la CAF ou MSA de moins de 3 mois

- Si vous êtes étudiant : photocopie de la carte étudiant et certificat de scolarité éventuellement copie de l'attestation de bourse.
- Si vous êtes retraité : photocopie du justificatif du versement de la retraite.
- Si vous êtes artisan, commerçant, travailleur indépendant : attestation du comptable mentionnant le salaire moyen.
- Photocopies des justificatifs de ressources de l'enfant qui travaille.

Si vous percevez des prestations familiales (APL, allocation logement, allocations familiales, etc...) :

- Photocopie du dernier décompte de la Caisse d'Allocations Familiales (ou MSA) faisant apparaître le montant de ces prestations.

Si vous êtes sous tutelle :

- Photocopie de l'extrait de jugement de tutelle ou curatelle
- Attestation de l'organisme de tutelle certifiant la prise en charge du futur loyer.

Un garant peut vous être demandé